

Connexions

Bulletin d'information de la Commission des droits de la personne du Manitoba

Volume 5 Numéro 12

Décembre 2005

THE MANITOBA
HUMAN RIGHTS
COMMISSION



LA COMMISSION DES
DROITS DE LA PERSONNE
DU MANITOBA

suivante : www.gov.mb.ca/hrc

Égalité des chances et absence de discrimination

Prix Manitobain 2005 du dévouement à la cause des droits de la personne Lauréats reconnus

Le Unity Group d'une école secondaire et un ancien réfugié ont reçu le prix manitobain jeunesse pour les jeunes dévoués à la cause des droits de la personne et le Prix manitobain du dévouement, le 9 décembre 2005. Le Unity Group de l'école secondaire Maples et Marceline Ndayumvire, une conseillère à l'accueil et à l'installation auprès de Welcome Place, ont eu droit à une ovation pour leur travail au banquet de remise des prix.

Le prix manitobain jeunesse pour les jeunes dévoués à la cause des droits de la personne reconnaît un groupe ou une personne qui a contribué à l'avancement des droits de la personne garantis par la Charte canadienne des droits et libertés et la loi sur les droits de la personne. Le Prix manitobain du dévouement à la cause des droits de la personne de cette année a reconnu le travail de ceux qui ont participé à la promotion des droits des femmes dans l'emploi. Les prix ont été présentés conjointement par la Commission canadienne des droits de la personne, la Commission des droits de la personne du Manitoba et l'Association manitobaine des droits et libertés pour célébrer la Journée internationale des droits de la personne, le 10 décembre.

L'orateur principal de l'événement a été Beverly Suek, directrice exécutive du Centre d'entreprise des femmes du Manitoba et ancienne présidente du Conseil consultatif des femmes du Manitoba. M^{me} Suek a parlé des progrès des femmes et des défis permanents en milieu de travail.

Des étudiants font la promotion de l'égalité des droits

Lorsque Chuck Duboff a lancé le Unity Group de l'école secondaire Maples il y a onze ans, il a été confronté au scepticisme et au manque de soutien de la part des médias et des

autres enseignants de l'école. D'après lui, le groupe a toutefois surmonté cette résistance, en [TRADUCTION] « ayant confiance en nos valeurs, en comprenant ce que nous voulions réaliser et grâce à



Le Unity Group de l'école secondaire Maples célèbre avec la députée Judy Wasylycia-Leis.

Prix: suite à la page 2

Les droits en question par M^{me} Janet Baldwin, présidente Pour le 35^e anniversaire des lois sur les droits de la personne au Manitoba

Les mesures de protection des droits de la personne au Manitoba ont considérablement évolué depuis l'adoption initiale en 1970 de la Loi sur les droits de la personne, fondée sur la Déclaration universelle des droits de l'homme. Enchâssée par la suite dans la Charte canadienne des droits et libertés, la loi a été remplacée en 1987 par le Code des droits de la personne, une loi modèle, que nous examinons en étroite collaboration avec le ministre en vue de sa mise à jour et de sa transformation en un code des droits de la personne du 21^e siècle.

Les motifs de discrimination protégés se sont élargis depuis 1970 de manière à inclure des motifs comme les incapacités, l'orientation sexuelle, les convictions politiques et la source de revenu. La discrimination proscrire s'est élargie de manière à englober le harcèlement en raison d'une caractéristique protégée ainsi que le manquement qui consiste à ne pas répondre de façon raisonnable aux besoins spéciaux en raison de caractéristiques protégées. Notre compréhension de l'égalité des droits a évolué, et bon nombre de collectivités se sont beaucoup battues pour obtenir une compréhension et une reconnaissance fondamentales des droits de la personne.

Dans une large mesure, la nature de la discrimination a changé, passant du traitement ouvertement préjudiciable à une discrimination plus subtile et systématique. La discrimination en raison de l'ascendance et des conditions sociales et économiques défavorables revêt un intérêt particulier à nos yeux, du fait que nous cherchons à protéger les droits de la personne dans un contexte de peur. Nous devons nous efforcer d'éviter les émeutes comme celles qui ont récemment eu lieu en France et à Sydney (Australie).

Nous avons mené le travail par la réception, l'enquête et la médiation en ce qui concerne les plaintes de discrimination et en faisant de l'éducation en matière de droits de la personne et en faisant leur promotion. Notre travail, tout en étant éclairé par les contextes international et national, a toujours été beaucoup centré sur le quotidien des Manitobains.

Beaucoup a été réalisé au cours des 35 dernières années. Tous ensemble, poursuivons notre travail avec détermination, engagement et créativité pour continuer cette tradition de protection et de promotion des droits de la personne au Manitoba.

